



# Assemblée générale

Distr. générale  
25 octobre 2000  
Français  
Original: anglais

---

## Cinquante-cinquième session

Point 16 c) de l'ordre du jour

### Élections aux sièges devenus vacants

dans les organes subsidiaires et autres élections

## Élection du Haut Commissaire des Nations Unies pour les réfugiés

### Note du Secrétaire général

1. Par sa résolution 52/104 du 12 décembre 1997, l'Assemblée générale a décidé de proroger le mandat du Haut Commissariat des Nations Unies pour les réfugiés pour une nouvelle période de cinq ans, allant du 1er janvier 1999 au 31 décembre 2003.
2. Par sa décision 53/305 du 29 septembre 1998, l'Assemblée générale, sur la proposition du Secrétaire général (A/53/389, par. 4), a prorogé le mandat de Mme Sadako Ogata en tant que Haut Commissaire des Nations Unies pour les réfugiés pour une période de deux ans allant du 1er janvier 1999 au 31 décembre 2000.
3. Conformément à la procédure établie au paragraphe 13 du statut du Haut Commissariat des Nations Unies pour les réfugiés, le Secrétaire général propose à l'Assemblée générale d'élire M. Ruud Lubbers (Pays-Bas) Haut Commissaire des Nations Unies pour les réfugiés pour une période de trois ans commençant le 1er janvier 2001 et devant s'achever le 31 décembre 2003.